

# **RAPPORT D'ACTIVITÉS RELATIF À LA MISE EN ŒUVRE DE LA RÉOLUTION WCC-2020-Res-037-FR**

## **Renforcer l'Institut judiciaire mondial pour l'environnement et l'Institut mondial des procureurs pour l'environnement**

*Rapporteur* : RAKOTOARISAONA Tahiana Lucette, point focal de la Commission mondiale du droit de l'environnement ( 2021-2025) de l'IUCN

*Rapport soumis le 16 juin 2023.*

A l'issu des analyses de besoins en formation effectuée en 2022, Cette année 2023 est marquée par l'intégration de trois nouveaux modules de formation en matière de l'environnement dans le curricula de formation initiale des élèves magistrats à l'École Nationale de la Magistrature et des Greffes (ENMG) de Madagascar. Il s'agit entre autres de :

- La lutte contre la corruption dans les ressources naturelles (volume horaire : 10 heures),
- lutte contre le Trafic d'espèces sauvages (volume horaire : 16 heures),
- les flux financiers illicites (volume horaire : 16 heures).

Cette première activité rentre dans le cadre du projet « Lutte contre la corruption et le trafic d'espèces sauvages » ou « Combatting Corruption and Wildlife Trafficking - CCWT» financé par l'USAID et mis en oeuvre par le consortium composé de Transparency International Initiative Madagascar (TI MG), Bureau Indépendant Anti-Corruption (BIANCO) de Madagascar, TRAFFIC, Alliance Voahary Gasy (AVG) et WWF en collaboration de l'ENMG. Le projet CCWT a pour objectif global de réduire la corruption dans le domaine des ressources naturelles en vue d'améliorer les résultats et les impacts de la conservation dans les chaînes de valeur bois et espèces sauvages. Les magistrats et futurs magistrats ont un rôle majeur à jouer, à ce sujet, pour assurer l'application effective des législations existantes y afférentes. L'intégration de ces trois modules dans le curricula de formation initiale des futurs magistrats s'avère ainsi prioritaire et importante pour atteindre cet objectif.

La deuxième activité concerne la formation continue des Magistrats déjà en fonction en juridiction, l'École Nationale de la Magistrature et des Greffes de Madagascar (ENMG) a organisé cette année 2023 trois sessions de formation des magistrats concernant la lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages à Madagascar, la première formation du 20 au 22 Février 2023 à Mahajanga, la deuxième formation du 27 février au 1er mars à Antananarivo et la troisième formation du 08 au 10 Mai à Toliara. A l'issu de ces trois formations, 100 Magistrats sont formés. L'objectif de ces trois sessions de formation c'est de renforcer l'application de la législation existante à Madagascar pour mieux combattre la criminalité liée aux espèces sauvages. La formation est organisée en partenariat financier et technique avec le département Américain à travers l'USAID et en collaboration avec les ONG Durrell, Traffic et le cabinet DLA Piper.